

**- ORDRE DU JOUR -
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
DU JEUDI 04 JUIN 2020 A 18H00**

Relevé des décisions prises par délégation au Président depuis le 1^{er} avril 2020

ANIMATION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- C_2020_049 - Modification de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales
- C_2020_050 - Opération "Tous au resto"- Adoption du dispositif
- C_2020_051 - Plan de relance touristique post COVID-19
- C_2020_052 - Pandémie COVID-19 - Exonération des loyers pour les entreprises hébergées à la Pépinière - Hôtel d'entreprises
- C_2020_053 - Mission Locale Dracénie Coeur du Var - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 et signature de la convention d'objectifs et de moyens
- C_2020_054 - Mission Locale Est Var - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 et signature de la convention d'objectifs et de moyens

AJOUT EN SÉANCE

- C_2020_055 - Motion de soutien au personnel du Centre Hospitalier de la Dracénie cosignée par Fabien Matras, Député de la Huitième circonscription du Var

C_2020_049

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 04 JUIN 2020

L'an deux mille vingt , le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et
Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
71	66	62

Objet de la délibération:
Modification de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales

PRÉSENTS :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Albert DAVID, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Marie-José MAUREL, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Olivier GIL, Michèle PELASSY, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :

Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Grégory LOEW pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY

ABSENT(S) :

Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Jean-Pierre MOMBAZET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire est une compétence obligatoire (article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales, CGCT) des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Par délibération n°2018-196 du 20 décembre 2018, et en application des dispositions de l'article L. 5216-5 III du CGCT, le Conseil d'agglomération de Dracénie Provence Verdon agglomération a défini l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales.

Ainsi, ont été reconnus d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2019 :

- l'élaboration et l'adoption des grands schémas de planification, des chartes et des schémas de développement commercial,
- les études et l'observation des dynamiques économiques et commerciales sur le territoire communautaire,
- les avis émis par le Bureau communautaire en matière d'aménagement commercial et notamment en vue des réunions de la Commission Départementale et/ou nationale d'Aménagement Commercial (CDAC – CNAC),
- l'organisation et la gestion du « Salon Autour du vin et des produits du terroir » de la Communauté d'Agglomération Dracénoise,
- le soutien à l'investissement dans le cadre de dispositifs nationaux, régionaux et/ou européens et notamment les opérations collectives du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce « FISAC »,
- la création d'un label intercommunal de commercialisation des produits du terroir.

Dans le contexte actuel de pandémie liée au COVID_19 qui impacte les entreprises et en particulier les restaurants frappés de fermeture administrative depuis le 14 mars 2020, les élus souhaitent organiser un plan de relance auprès desdits professionnels et mettre en place l'opération « tous au resto ».

Cette opération se traduirait par la distribution de tickets d'une valeur faciale de 10€ qui seraient mis à disposition des habitants du territoire selon les modalités définies par un règlement spécifique et permettraient ainsi de relancer d'activité des restaurants du territoire.

En termes de procédure, il est rappelé que, conformément aux règles de l'article L. 5216-5 III du CGCT, la définition de l'intérêt communautaire suppose une délibération du Conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

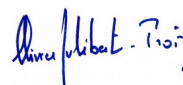
Ainsi, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- inscrire au titre des actions reconnues comme d'intérêt communautaire au titre de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales, tout dispositif d'aides aux commerces du territoire en cas de crise majeure.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

3 ne participe(nt) pas :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Jacques LECOINTE, Gilbert GALLIANO



C_2020_050

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 04 JUIN 2020

L'an deux mille vingt , le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et
Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
71	66	63

Objet de la
délibération:

**Opération "Tous au
resto"- Adoption du
dispositif**

PRÉSENTS :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Alain CAYMARIS, Stéphane CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Albert DAVID, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Marie-José MAUREL, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Olivier GIL, Michèle PELASSY, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :

Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Grégory LOEW pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY

ABSENT(S) :

Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BOUCHER, Jean-Pierre MOMBAZET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté son Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) le 17 mars 2017. L'engagement 2 prévoit de promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner la création, le développement et la reprise des entreprises au travers notamment du soutien aux principaux opérateurs en la matière.

Par délibération n°2019-25 du 04 avril 2019, le Conseil d'agglomération a approuvé la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Sud Provence- Alpes-Côte d'Azur et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre de l'octroi des aides économiques (articles L.1511-2 et L.1511-3 du CGCT).

Cette convention prévoit, notamment dans son annexe 3, tout type d'intervention par l'EPCI en faveur du commerce de proximité.

Dans le cadre de la pandémie COVID_19, de nombreuses entreprises du territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération ont été fortement impactées et plus particulièrement les restaurants, frappés depuis le 14 mars d'une fermeture administrative.

A ce titre, il a été décidé de définir d'intérêt communautaire, par délibération adoptée ce jour, au titre de la compétence légale « politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales », « tout dispositif d'aides aux commerces du territoire en cas de crise majeure »

Au titre du plan de relance de l'activité économique et dans le cadre de la compétence obligatoire développement économique et « politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales », les élus souhaitent mettre en place une action forte de soutien aux restaurants du territoire de DPVa, à hauteur de 110 000€.

Cette action « Tous au resto » consiste en la mise à disposition de 11 000 tickets d'une valeur faciale de 10€ qui seront distribués aux habitants des 23 communes, selon des modalités définies dans le règlement spécifique ci-après annexé et serviraient ainsi au règlement des consommations auprès des établissements du territoire.

Au vu de l'intérêt que présente cette action au titre de la compétence développement économique et de la grave crise qui frappe la profession des restaurateurs, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les modalités du règlement spécifique relatif à l'action « tous au resto » ,
- dire que les crédits alloués à cette opération seront inscrits au budget 2020,
- préciser que Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération informe la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la nature et du montant des aides octroyées dans le cadre du présent dispositif, afin d'assurer le respect des stipulations de la convention, et de garantir le respect des plafonds d'aide publique,
- autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette action, et à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette action.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

3 ne participe(nt) pas :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Jacques LECOINTE, Gilbert GALLIANO



C_2020_051

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU JEUDI 04 JUIN 2020

L'an deux mille vingt , le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et
Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
71	66	63

PRÉSENTS :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Alain CAYMARIS, Stéphane CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Albert DAVID, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Marie-José MAUREL, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Olivier GIL, Michèle PELASSY, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

Objet de la
délibération:

**Plan de relance
touristique post
COVID-19**

REPRÉSENTÉ(S) :

Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Grégory LOEW pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY

ABSENT(S) :

Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BOUCHER, Jean-Pierre MOMBAZET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Valérie MARCY

Avec ses 3,3 millions de nuitées touristiques chaque année, pour près de 153 millions d'euros de retombées économiques, le tourisme constitue assurément un des secteurs clé du développement économique de Dracénie Provence Verdon agglomération.

La pandémie COVID-19 que le monde subit actuellement fragilise considérablement l'économie nationale et locale, et notamment l'économie touristique qui subit de plein fouet les effets de cette crise sanitaire sans précédent.

Depuis maintenant plus de trois mois, pour la majorité des entreprises touristiques et de ses sous-traitants, à l'arrêt complet, l'avenir semble incertain.

L'Agglomération est consciente des enjeux économiques liés à une reprise rapide de l'activité touristique.

Les Élus souhaitent ainsi mettre en place des actions fortes en matière de développement et de promotion touristique de façon à faciliter les reprises d'activités (hébergement, loisirs, restaurations...).

Ainsi, Dracénie Provence Verdon agglomération souhaite proposer un plan d'actions et de relance post COVID-19 ambitieux et susceptible de contribuer au redressement de l'activité touristique.

Ce plan d'actions se divise en plusieurs axes :

- La participation à une campagne de communication nationale menée en partenariat avec la Région et Var Tourisme dont les budgets (entièrement pris en charge par la Région et le Département) avoisinent les 2 Millions d'€. Une déclinaison par territoire touristique est prévue pour chaque campagne menée (Métro parisien et Affichage Urbain Lyon entre autres).
- La communication avec la mise en place de plusieurs campagnes publicitaires dans la Presse Quotidienne Régionale, radios régionales, sur les réseaux sociaux et à destination des influenceurs.
- La promotion du terroir et le soutien aux filières avec la gratuité d'inscription à Autour du Vin 2020 pour l'ensemble des producteurs et artisans du territoire.
- Une Opération coup de poing qui consiste à offrir aux touristes entrant sur le territoire un échantillon d'huile d'olive locale (4300 exemplaires de prévu) accompagné du magazine de destination sur les points d'entrée du territoire.
- Un soutien direct à toutes les entreprises touristiques avec la mise en place d'un guichet unique « cellule de crise » pour les orienter dans toutes leurs démarches de reprise et d'aides.

L'ensemble de ces actions sera entièrement pris en charge sur le Budget annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal pour un montant estimatif de 73 000 €.

Le plan de soutien détaillé est annexé à la présente délibération.

Au vu de l'intérêt que présente cette action au titre de la compétence développement économique et de la grave crise qui frappe la profession des restaurateurs, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver l'ensemble du plan d'actions et de relance de l'activité touristique,
- dire que les crédits alloués à cette opération seront inscrits au budget 2020,
- autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ces actions, et à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces actions.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

3 ne participe(nt) pas :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Jacques LECOINTE, Gilbert GALLIANO



C_2020_052

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 04 JUIN 2020

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et
agriculture

L'an deux mille vingt , le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
71	66	63

PRÉSENTS :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Albert DAVID, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Marie-José MAUREL, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Olivier GIL, Michèle PELASSY, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

Objet de la
délibération:

**Pandémie COVID-19
- Exonération des
loyers pour les
entreprises
hébergées à la
Pépinière - Hôtel
d'entreprises**

REPRÉSENTÉ(S) :

Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Grégory LOEW pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY

ABSENT(S) :

Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BOUCHER, Jean-Pierre MOMBAZET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5216-5, porte la compétence relative au développement économique dans le bloc de compétences obligatoires des Communautés d'agglomération.

Par délibération n°17-37 du 17 mars 2017, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur a approuvé le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La délibération n° 18-555 du 29 juin 2018 de la Commission permanente du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a approuvé la convention-type fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le cadre de l'octroi des aides économiques.

La délibération n° 2019-045 du 4 avril 2019 du Conseil d'Agglomération de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a approuvé la convention fixant les conditions d'interventions complémentaires de la Région et de l'Agglomération en matière d'aides économiques.

Par ailleurs, l'article L. 1511-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour décider des aides ou régimes d'aides relatifs à l'immobilier d'entreprises.

Le dispositif Pépinière - Hôtel d'entreprises vise à accompagner les jeunes entreprises dans leurs premières années de création en leur permettant de bénéficier de locaux à des prix adaptés et d'une offre de services complémentaires.

Quatre entreprises sont hébergées dans les locaux de la Pépinière - Hôtel d'entreprises : il s'agit d'EFISUN, OFEA, At Your Side Consulting et l'Intérim Agricole. Ces entreprises, durant la période de confinement, ont pratiqué le télétravail, à l'exception d'EFISUN qui a continué à venir physiquement dans les locaux.

Toutes ont été impactées par la pandémie COVID-19.

Ainsi, les Elus de Dracénie Provence Verdon agglomération souhaitent accompagner les entreprises hébergées en dispositif Pépinière - Hôtel d'entreprises, en leur accordant notamment une exonération des loyers pour les mois d'avril et mai 2020.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- consentir à l'exonération des loyers pour les entreprises hébergées à la Pépinière - Hôtel d'entreprises, pour les mois d'avril et de mai 2020, selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

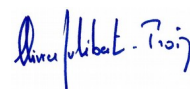
Nom entreprise	Bureau	Avril	Mai	Total
Efisun	A5	340,52 €	340,52 €	681,04 €
	A6	488,73 €	509,23 €	997,96 €
Sous total Efisun		829,25 €	849,75 €	1 679,00 €
OF/EA	A12	212,76 €	212,76 €	425,52 €
At Your Side		227,76 €	227,76 €	455,52 €
Graines et compétences	B16	114,84 €	114,84 €	229,68 €
	B17	232,20 €	232,20 €	464,40 €
Sous total Graines et Cptces		347,04 €	347,04 €	694,08 €
Total		1 616,81 €	1 637,31 €	3 254,12 €

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

3 ne participe(nt) pas :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Jacques LECOINTE, Gilbert GALLIANO



C_2020_053

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 04 JUIN 2020

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et
agriculture

L'an deux mille vingt , le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
71	66	61

PRÉSENTS :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Albert DAVID, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Marie-José MAUREL, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Olivier GIL, Michèle PELASSY, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

Objet de la
délibération:

**Mission Locale
Dracénie Coeur du
Var - Attribution
d'une subvention de
fonctionnement
2020 et signature de
la convention
d'objectifs et de
moyens**

REPRÉSENTÉ(S) :

Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Grégory LOEW pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY

ABSENT(S) :

Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BOUCHER, Jean-Pierre MOMBAZET, Laure REIG, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Christian TAILLANDIER

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Dracénie Provence Verdon agglomération peut apporter son soutien aux entreprises. Pour être régulière, cette aide doit être compatible avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté son schéma le 17 mars 2017. L'engagement 6 prévoit d'adapter et de renforcer la formation pour répondre aux besoins des entreprises. De leur côté, les missions locales ont pour mission de soutenir les jeunes de 16 à 25 ans, dans leur recherche de formation et d'emploi. La mission locale Dracénie Cœur du Var a son périmètre d'intervention étendu sur 45 communes dont 22 communes membres de Dracénie Provence Verdon agglomération (le Muy est exclue de ce périmètre).

Pour ce faire, la mission locale assure auprès de ce public :

- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- la prise en compte des problématiques périphériques freinant l'accès à l'emploi des jeunes,
- la veille et l'observation de la situation des jeunes,
- l'animation territoriale, le développement local, la conduite ou la participation à des projets locaux répondant aux spécificités des territoires.

La mission locale constitue aujourd'hui, en tant que pivot de l'accompagnement des jeunes, un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes. Elle s'appuie sur les dispositifs mis en place par l'État, les régions, les départements, les communes et les intercommunalités, chacun dans leurs champs de compétences définies par la loi.

Pour cela, il est proposé d'attribuer à la Mission Locale Dracénie Cœur du Var une subvention d'un montant de 231 252€ pour l'année 2020 (2,31€/habitants, RGP 2017).

En conséquence il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs et de moyens 2020 entre Dracénie Provence Verdon agglomération et la Mission Locale Dracénie Coeur du Var,
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent,
- autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Mission Locale Dracénie Coeur du Var d'un montant de 231 252 € au titre de l'année 2020,
- dire que les crédits budgétaires sont prévus au budget principal 2020 chapitre 011 article 6574.902.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

4 ne participe(nt) pas :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Jacques LECOINTE, Gilbert GALLIANO, Christian TAILLANDIER



C_2020_054

Département du Var
Arrondissement de Draguignan



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 04 JUIN 2020

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et
agriculture

L'an deux mille vingt , le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
71	66	63

Objet de la
délibération:

**Mission Locale Est
Var - Attribution
d'une subvention de
fonctionnement
2020 et signature de
la convention
d'objectifs et de
moyens**

PRÉSENTS :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Alain CAYMARIS, Stéphane CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Albert DAVID, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANGIN, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Marie-José MAUREL, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Olivier GIL, Michèle PELASSY, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :

Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Grégory LOEW pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY

ABSENT(S) :

Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BOUCHER, Jean-Pierre MOMBAZET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Christian TAILLANDIER

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Dracénie Provence Verdon agglomération peut apporter son soutien aux entreprises.

Pour être régulière, cette aide doit être compatible avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté son schéma le 17 mars 2017.

L'engagement 6 prévoit d'adapter et de renforcer la formation pour répondre aux besoins des entreprises.

De leur côté, les missions locales ont pour mission de soutenir les jeunes de 16 à 25 ans, dans leur recherche de formation et d'emploi.

La mission locale Est Var a son périmètre d'intervention étendu sur 6 communes dont une commune membre de Dracénie Provence Verdon agglomération (Le Muy).

Pour ce faire, la mission locale assure auprès de ce public :

- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- la prise en compte des problématiques périphériques freinant l'accès à l'emploi des jeunes,
- la veille et l'observation de la situation des jeunes,
- l'animation territoriale, le développement local, la conduite ou la participation à des projets locaux répondant aux spécificités des territoires.

La mission locale Est Var constitue donc un réseau incontournable de l'accompagnement des jeunes dans la recherche d'emploi et de formation qui s'inscrit dans une mission plus générale, d'insertion des jeunes.

Ses actions s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'État, les régions, les départements, les communes et les intercommunalités.

Pour cela, il est proposé d'attribuer à la Mission Locale Est Var, qui œuvre à destination des jeunes de la commune du Muy, une subvention d'un montant de 21 668€ pour l'année 2020 (2,31€/habitant, RGP 2017).

En conséquence il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs et de moyens 2020 entre Dracénie Provence Verdon agglomération et la Mission Locale Est Var,
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent,
- autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Mission Locale Est Var d'un montant de 21 668 € au titre de l'année 2020,
- dire que les crédits budgétaires sont prévus au budget principal 2020 chapitre 011 article 6574.902.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

3 ne participe(nt) pas :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Jacques LECOINTE, Gilbert GALLIANO



C_2020_055Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 04 JUIN 2020

L'an deux mille vingt , le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
71	66	63

PRÉSENTS :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Alain CAYMARIS, Stéphane CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Albert DAVID, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Marie-José MAUREL, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Olivier GIL, Michèle PELASSY, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

Objet de la
délibération:

**Motion de soutien
au personnel du
Centre Hospitalier
de la Dracénie
cosignée par Fabien
MATRAS Député de
la Huitième
circonscription du
Var**

REPRÉSENTÉ(S) :

Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Grégory LOEW pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY

ABSENT(S) :

Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BOUCHER, Jean-Pierre MOMBAZET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Dès le début de la crise sanitaire liée au COVID-19, le Centre Hospitalier de la Dracénie s'est fortement investi et a fait preuve d'une réactivité exemplaire.

Président du Conseil de surveillance de l'établissement, le Maire de Draguignan s'est rendu sur place à plusieurs reprises et, avec le Député Matras, ont été en contact quotidien avec le Centre Hospitalier. Ils ont ainsi constaté la mobilisation sans faille de l'ensemble du personnel, mais aussi la coopération avec la médecine de ville et la clinique qui a été remarquable sur l'impulsion des Présidents et des Directeurs de chaque secteur de soins.

Dans ce contexte, le choix de ne pas octroyer la prime de 1500 Euros aux personnels du Centre Hospitalier de la Dracénie semble parfaitement injuste, alors que les autres hôpitaux du Groupe Hospitalier de territoire du Département l'ont obtenue et que la méthode de comptabilisation des cas COVID-19 ne semble pas avoir été identique partout.

Cette injustice, que le Maire et le Député dénoncent depuis plusieurs semaines, ne fera qu'augmenter la colère de l'ensemble des personnels d'un hôpital déjà impacté par le passé par les restrictions budgétaires et la désertification médicale.

Bien au-delà de la reconnaissance de la mobilisation de tout l'établissement durant la crise, une décision favorable illustrerait la volonté de conforter l'hôpital public au service des 23 communes du territoire.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- solliciter Monsieur le Ministre de la Santé pour que soit attribué au personnel du Centre Hospitalier de la Dracénie le dispositif de la prime de 1500 Euros.

Cette motion sera envoyée conjointement avec le Député de la 8e circonscription, Fabien MATRAS.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

3 ne participe(nt) pas :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Jacques LECOINTE, Gilbert GALLIANO

